

Championnat Ligue 2025 BFC/LKGE

J6 AUTOREILLE



DOCUMENT N° 10

DÉCISION DES COMMISSAIRES SPORTIFS

STEWARDS' DECISION

PÉNALITÉ INFLIGÉE AU CONCURRENT (NOM) :
PENALTY INFLICTED UPON THE COMPETITOR (NAME) :

NATIONALITÉ / NATIONALITY:

N°: No.:	376	PILOTE : DRIVER :	MAGNONI Raphaël
-------------	-----	----------------------	-----------------

Concerne la partie de la compétition :
Concerns the part of the competition : Master/Gentleman - Manche qualificative 1

ÉNONCÉ / STATEMENT:

Pénalité de 5 secondes

MOTIF / REASON:

Les Commissaires Sportifs ayant reçu un rapport du juge des faits, (Doc N°).
Après avoir examiné ce rapport, convoqué et entendu le Pilote et le Concurrent concerné
(convocation N°), ont examiné l'affaire suivante, détermine que le Pilote mentionné ci-dessus a causé une collision suivant l'article 3.6.2e du CC

Ce fait est une violation du Code de conduite de Karting 2025.
Les Commissaires Sportifs imposent cette pénalité conformément à l'Art. 3.6.2.e du Code de conduite
de Karting, de l'Art. 2.24 des Prescriptions Générales et de l'Art. 12.4 du code CIK/FIA 2025

Décision annoncée Decision announced	Date / Date: 11/10/2025	Heure / Time: 17:54
---	-------------------------	---------------------

Nom / Name	Signature
Président du Collège / Chairman of the Panel:	
CLAUDE Patrick (BFC)	
Membres du Collège / Members of the Panel:	
COSSET Cedric	
TELIER Mickael	

NOTIFICATION AU CONCURRENT CONCERNÉ / NOTIFICATION TO THE RELEVANT COMPETITOR

Je soussigné :
I undersigned: Nom personnel / personal name

Représentant du Concurrent :
Representing the Competitor : Nom du Concurrent / Competitor name

Certifie avoir reçu notification du document N° 10 des Commissaires Sportifs de la Compétition
Certify that I have been notified of document No. 10 by the Stewards of the Competition.

Date : Heure / Time: Signature :